

Loi sur les eaux navigables canadiennes

La Ville d'Iqaluit (la Ville) donne avis par la présente qu'un projet a été ajouté à la recherche de projet en commun (registre en ligne) conformément à la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* décrite aux présentes et à sa description.

Conformément à l'article 4(1) de ladite Loi, la Ville a déposé un avis de travaux mineurs conformément aux exigences établies sur le site de présentation externe du registre de recherche de projets en commun en ligne (<https://recherche-projet-commun.canada.ca/>) et sous le numéro de registre 8067. La description des travaux est la suivante :

Remplacement de l'actuel pont à portée libre de la Niaqunnsiariaq (également connue sous le nom de Road to Apex) au-dessus de la rivière Niaqunguk, situé aux coordonnées UTM suivantes :

Zone : 19U

Abscisse : 527199

Ordonnée : 7067180

Publié à Iqaluit, Nunavut, le 22 jour de septembre 2023.